



pension reversion de base

Par **carocar**, le **11/06/2019** à **17:58**

bonjour, mon mari est décédé en 2016 et je vais avoir 55 ans en juillet de cette année. Je remplis mon dossier de pension reversion mais dans biens immobiliers à déclarer je ne sais pas quoi inscrire.

Mariée sous le régime de la séparation de biens, nous avons créé une SCI familiale avec 50 parts chacun (mon mari gérant et moi associée) Nous avons acheté un terrain que nous avons loué, ainsi qu'un appartement loué également. Lorsqu'il est tombé malade nous avons décidé de modifier les statuts et je suis devenue gérante et mon mari associé. Lors de son décès j'ai donc hérité avec mes 2 enfants en tant qu'usufruitière. Faut il que je déclare ces revenus tirés de la SCI? Faut il que je déclare la valeur du terrain et de l'appartement?

Je vous remercie pour votre réponse. Cordialement